



Courriel : bourgognefranchecomte@cgt.fr

DECLARATION CGT A LA CRSA DU 5 JUILLET 2017

Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche Comté,

Aujourd'hui, la CRSA doit donner un avis sur le Projet Régional de Santé (PRS2), ce document de plus de 400 pages fait beaucoup de constats et de nombreuses déclarations d'intention.

La CGT déplore le manque de moyens supplémentaires alors que les besoins de la population sont énormes.

Il est beaucoup question d'économies, de restructurations, de regroupements, de mutualisations.

L'ARS rappelle clairement que ce projet s'inscrit dans un cadre budgétaire contraint.

Effectivement, nous constatons avec inquiétude un appauvrissement global de l'offre de soins, motivé par des logiques de restrictions budgétaires et de rentabilité économique que nous déplorons.

Les réformes de notre système de santé (loi Hôpital Patient Santé Territoires de 2009 et la loi de modernisation de la santé en janvier 2016) ont déjà apportées leur lot de destructions dans notre région. Cela entraîne une dégradation des conditions de travail et une déshumanisation des services.

Pour ne prendre que quelques exemples :

- Hôpital Nord Franche Comté : suppression de 400 lits (psychiatrie et MCO) et de 336 postes ETP depuis 10 ans.
- Pour le Jura : suppression de la réanimation et de 30 lits au CH de Dole, restructurations importantes en cours sur le CH de St CLaude et les EHPAD du jura qui vont éloigner les patients de leur lieu de vie, car spécialisation des établissements".
- En Haute-Saône : Restructuration avec suppressions de services, et gestion de certaines activités au privé (buanderie par ex), fermeture de places à la Sauvegarde avec menaces sur les emplois (protection de l'enfance)" et risque de désertification médicale avec la présence de seulement deux cardiologues et 3 ophtalmologues.
- Dans le Doubs, l'hôpital de Pontarlier est en grande difficulté avec un plan de retour à l'équilibre financier.

- En Saône et Loire, externalisation du ménage au CH de Chalon, refus de l'activité d'angioplastie. Fermeture de services à Mâcon, à Paray, et à Montceau.
- Dans l'Yonne, le CH d'Auxerre est dans une situation alarmante alors que c'est le pivot de la région. Toutes les urgences sont en difficultés (Auxerre, Sens, Joigny,...), une prise en charge indigne à notre époque (Patients déshabillés sur un brancard dans le couloir, attente plus de 8 heures,...). Par manque de médecins de ville et de spécialistes, les listes d'attentes sont très longues et les Icaunais font le choix d'aller consulter sur Paris ou Dijon pour ceux qui le peuvent. La pénurie du personnel médical et les interventions de l'intérim médical plombent le budget des établissements qui se retrouvent dans un gouffre financier. Les conditions de travail sont au cœur des problématiques des professionnels. Dans le cadre du GHT, la mobilité des personnels s'organise, les nouveaux agents recrutés signent leur contrat avec la mention de la mobilité. Le CHS de l'Yonne maintient toujours leur opposition à intégrer un GHT afin de garder leur autonomie en tout état de cause. Les EHPAD subissent le sort du financement non adéquate pour permettre aux personnes âgées de vivre décemment, ce qui amène à de la maltraitance institutionnelle. Le personnel est épuisé et travaille en mode dégradé."
- Dans la Nièvre, la désertification médicale, et hospitalière, en fait une zone sinistrée, avec la fermeture envisagée des urgences de Clamecy et Decize.
- En Cote d'or, ce sont des suppressions de lits au CHS de la Chartreuse, la suppression des urgences de nuit à Montbard et une intensification du travail au CHU de Dijon.

Dernièrement la constitution des groupements hospitaliers de territoires (GHT), 11 dans notre région dont certains concernent plusieurs départements, n'a fait qu'accélérer les fermetures de structures de proximités, et de services et d'accentuer la dégradation des conditions de travail des personnels déjà en souffrance.

Plus généralement, la problématique des EHPAD est à prendre en considération en urgence ! Mouvements de grèves des personnels (ex : Les Opalines), perte de 200 millions d'Euros au niveau national pour les EHPAD publics. Ne laissons pas la place à la Silver Economy, et aux grands groupes privés lucratif la gestion de ce secteur de la prise en charge de la perte d'autonomie.

La CGT exige l'abrogation des lois HPST et de la loi de modernisation de notre système de santé, car la CGT refuse les fermetures de services, les regroupements autoritaires, et le démantèlement de la psychiatrie.

La CGT revendique un financement suffisant des établissements et services permettant de répondre aux besoins de la population, et ce à tous les âges de la vie.

Pour cela nous devons faire du financement de la protection sociale une priorité et changer de contexte législatif en revenant aux enveloppes prévisionnelles (adaptables aux besoins de la population) et en abrogeant la T2A (tarification à l'activité).

Nous proposons la mise en place d'un « grand service public de la santé et de l'action sociale » regroupant toutes les structures, avec des personnels œuvrant à la réponse des besoins, au sens de la définition globale de l'OMS.

Nous proposons la création de centres de santé pluridisciplinaires publics afin de pallier aux difficultés de recrutement de professionnels qualifiés.

Le projet CGT est basé sur :

- **L'égalité d'accès aux soins,**
- **La gratuité (fin du reste à charge),**
- **La proximité,**
- **L'universalité et la solidarité,**
- **La démocratie (nouvelles instances délibérantes).**
- **La suppression du « numerus clausus »**

En conclusion, la CGT votera contre ce projet régional de santé.

Merci de votre attention.

Pascale LETOMBE, mandatée CGT à la CRSA

06.03.90.30.16